



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE GRENOBLE

28/01/2026

N° E26000005 /38

Le président du tribunal administratif

**E- Décision désignation commission ou commissaire du 28/01/2026**

**CODE : 1**

Vu enregistrée le 15/01/2026, la lettre par laquelle le Maire de VILLARD BONNOT demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

*Projet de révision générale du plan local d'urbanisme conjointement à la mise à jour du zonage des eaux pluviales de la commune de Villard-Bonnot (Isère) ;*

Vu le code de l'environnement ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2026 ;

Vu l'arrêté du 1er septembre 2025 par lequel le président du tribunal a désigné Madame Magali SELLES, première vice-présidente, pour procéder aux désignations des commissaires enquêteurs ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Monsieur Alain MONTEIL est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2** : Monsieur Michel RICHARD est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 3** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 4** : La présente décision sera notifiée au Maire de VILLARD BONNOT, à Monsieur Alain MONTEIL et à Monsieur Michel RICHARD.

Fait à Grenoble, le 28/01/2026

La première vice-présidente,



Magali SELLES

